

Les services du RPE du Ternois s'adressent aux professionnels de l'accueil individuel d'enfants à domicile, aux parents ou futurs parents de la communauté de Communes du Ternois .

ATTENTION

Afin de garantir un accueil de qualité durant les animations :

20 personnes maximum autorisées enfants et adultes compris

Pour permettre au plus grand nombre d'Assistants Maternels Agréés et de Gardes à Domicile du Ternois de fréquenter les temps d'éveil, nous limitons l'accès à 3 fois par semaine, quelque soit le lieu d'accueil, en fonction des inscriptions.



LES ANIMATRICES DU RPE :

- > **MAGALI LEPEZ**
- > **SABRINA RAMON**
- > **SYLVIA ZUBORA**

RELAIS PETITE ENFANCE :

> SAINT-POL-SUR-TERNOISE :

1 place Pompidou
Tél. 03.21.41.67.15
Email : rpe@ternoiscom.fr

> HEUCHIN :

39 rue d'Hesdin (62134)
Tél. 03.66.32.05.51
Email : rpe@ternoiscom.fr

> AUXI-LE-CHÂTEAU :

Place de la gare (62390)
Tél. 09.78.06.53.46
Email : rpe@ternoiscom.fr

> FRÉVENT :

10 rue d'Hesdin (62270)
Tél. 03.21.47.07.64
Email : rpe@ternoiscom.fr

> PERNES-EN-ARTOIS :

7 rue de l'église (62550)
Tél. 03.21.47.78.64
Email : rpe@ternoiscom.fr

WWW.TERNOISCOM.FR

REGLEMENT RPE DU TERNOIS

BIEN ACCUEILLIR POUR BIEN GRANDIR



Le Relais Petite Enfance du Ternois est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents et futurs parents, des Assistants Maternels et des Gardes à Domicile.

Pour mon bien être :

Je viens jouer et découvrir avec d'autres enfants, dans un lieu agréable.

Mon assistant maternel ou ma garde à domicile amène tout ce dont j'ai besoin (changes, biberons, collation...)

SI JE SUIS FATIGUÉ (E), JE RENTRE À LA MAISON

POUR LE BIEN DE TOUS, SI JE SUIS MALADE JE RESTE À LA MAISON

Je mange et bois assis à table

Je suis trop petit pour rester seul (e) et l'animatrice du RPE ne peut se charger de moi. Si pour une raison quelconque, la personne qui m'accompagne doit s'absenter, même pour un court instant, **ELLE DOIT M'EMMENER.**



J'assiste aux activités du RPE du Ternois
Je m'engage à en respecter le règlement ci-dessous dans l'intérêt de tous.

RÈGLEMENT :

- 1** Les animations proposées sont destinées à favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant ; aussi, lors des séances, la priorité lui sera donnée, l'adulte étant là pour l'accompagner et partager avec lui un moment agréable et privilégié.
- 2** Les personnes fréquentant le RPE s'engagent à respecter : les lieux et le matériel, les horaires, les autres personnes et la confidentialité.
- 3** Le temps d'animation n'est pas un temps de discussion sur des sujets confidentiels. N'hésitez pas à solliciter l'animatrice, après l'animation.
- 4** Afin de pouvoir actualiser les fichiers, les assistants maternels s'engagent à communiquer à l'animatrice leur attestation d'agrément avec la capacité d'accueil, la durée de validité et tout changement s'y rapportant.
- 5** Un enfant ne peut, en aucun cas, participer seul à une séance ; il sera obligatoirement accompagné de son assistant maternel ou garde à domicile qui en assumera la pleine et entière responsabilité sur le plan de la sécurité physique et affective.
- 6** L'accord pour participer aux animations est entre le parent et l'assistant maternel ou garde à domicile, une partie est à remplir dans le contrat de travail. Le Relais Petite Enfance demandera aux assistants maternels de faire remplir aux parents la fiche parent.



- 7** Les personnes utilisant les locaux s'engagent à signaler à l'animatrice tout dysfonctionnement qu'elles auraient pu constater ou tout objet dangereux qu'elles auraient retrouvé.
- 8** Le Relais Petite Enfance est un lieu d'échanges où la participation et l'implication de tous sont essentielles. N'hésitez pas à communiquer vos souhaits et vos attentes, soit oralement en début de séance ou par mail.
- 9** Pour la sécurité de tous, nos locaux permettent l'accueil d'un certain nombre de personnes. Il est donc souhaitable de respecter ce nombre maximal pour le bien-être de chacun. Une inscription préalable est mise en place.

*Lu et approuvé le
Signature*